Image not found or type unknown

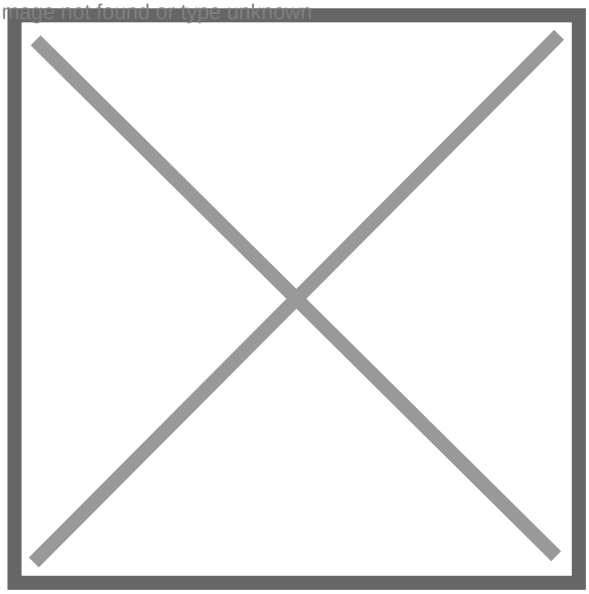

Femme en détresse face au harcellement moral de son ex concubin

Par **lys_old**, le **02/12/2007** à **19:28**

bonjour
je ne sais pas si je suis sur le bon site ni sur la bonne catégorie mais je tente quand meme ma chance.Alors voilà,je me sent un peu désemparé face a une amie qui se trouve en grande détresse moral et qui n'a que moi comme confidente.la personne avec qui elle vis et avec qui elle a eu un enfant lui fait vivre les pires atrocités morales,un peu comme ces femmes battus qui n'ose rien dire celle si a peurs des représailles;en dehors de la maison celui si se comporte normalement limite en homme martyr!il l'a menacée plusieurs fois de violence physique si elle parlée ou agissée differement de ce qu'il voudrait.elle lui dit de partir mes lui retarde l'échéance en affirmant qu'il est chez lui.faut il attendre un mauvais coup? ou y a t il des lois la protégeant?sachant qu'elle a quand meme était à la gendarmerie pour le "cas ou"!je me sens frustré de ne rien pouvoir faire et j'ai trés peur pour elle sachant que le famille de cette homme appui ce dernier!et que sa vie entière risque d'en patir!

Par **Upsilon**, le **03/12/2007** à **15:13**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Le droit ne règle malheureusement (ou heureusement ...) pas tout.
C'est avant tout une question de volonté. Si cette dame décide de reprendre le dessus et de se séparer de son ami, elle pourra prendre des dispositions de protection. Mais tant qu'elle ne bouge pas, la loi ne peut rien pour elle.

Cette personne est elle mariée avec cet homme ?
A qui appartient la maison familiale ?

Cordialement,

Upsilon.

Par **lys_old**, le **03/12/2007** à **23:08**

elle n'est pas mariée avec lui et elle a fait changée le bail qui est donc uniquement à son nom.le gros probléme c'est qu'elle est tétanisée par la peur.je lui ai dit d'aller à la gendarmerie pour qu'il l'expulse.mais elle a peur des représailles par la suite,elle a peur qu'il lui enleve sa fille.je pense qu'elle est au bout du rouleau et qu'elle n'a plus vraiment de force pour lutter contre cet individu.je lui ai proposer mon aide,faire les démarches à sa place mais elle ne veut pas elle a peur.et j'avoue que je n'ai pas envie d'agir si c'est pour qu'il la violente.je suis coincer,je ne sais pas ce que je peut faire pour l'aider?j'ai l'impression qu'il n'y a rien a faire et qu'il faut juste attendre qu'il l'a moleste pour que quelqu'un agisse?j'ai consulter des sites sur le harcelement moral et le seul conseil donné et la fuite!est ce la seule solution?

Par **Upsilon**, le **04/12/2007** à **14:29**

Malheureusement, vous ne pouvez pas agir contre la volonté de votre amie... si elle ne veut pas bouger, personne ne peut rien pour elle !

Par contre, vous pouvez toujours lui faire comprendre que plus elle attendra, moins elle aura de force. Et si un jour, au bout du rouleau elle quitte cet homme, le juge pourrait tout de meme confier la garde de l'enfant à l'homme si votre amie semble totalement exténuée ou inapte à s'occuper de son enfant... Attendre est la pire des solutions je pense. Mais vous ne pouvez pas la forcer à réagir si elle ne souhaite au final pas bouger...

A tout hasard, renseignez vous auprès d'une gendarmerie savoir s'ils peuvent agir sur VOTRE demande, mais honnetement j'en doute !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés